

**TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE POUR LA  
CROISSANCE VERTE**  
MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'ÉNERGIE ET DE LA MER

Paris, le jeudi 12 mai 2016

*Discours de Pierre-René Lemas,  
Directeur général de la Caisse des dépôts et consignations*

*Signature des conventions d'appui financier  
et accélération de la mise en œuvre  
de la loi de transition énergétique au niveau local*

Madame la Ministre,  
Mesdames et messieurs les élus,  
Mesdames et messieurs,

Je suis très heureux, Madame la Ministre, que vous m'ayez convié à participer à cette cérémonie de signature de conventions de Territoires à Energie Positive pour la Croissance Verte.

Je suis surtout très heureux de voir ici rassemblées autant d'initiatives locales porteuses de développement et d'une vision de long terme de leur territoire.

Beaucoup d'entre vous le savent, d'autres moins, la Caisse des dépôts n'est pas seulement un établissement financier public, elle est aussi, depuis 200 ans, le partenaire des territoires. Ainsi, au début du XXème siècle, la Caisse des dépôts consentait déjà des avances et des prêts aux collectivités pour l'électrification rurale !

Depuis mon arrivée à la tête de cette belle maison, j'ai eu à cœur que la Caisse des dépôts redevienne la Caisse des territoires, rôle qui était évident dans le passé, moins ces dernières décennies.

Dans ce rôle, nous sommes bien placés pour mesurer les efforts financiers que vous produisez dans la période actuelle et nous sommes complètement mobilisés pour vous aider à passer ce cap, j'y reviendrai.

Dans les nombreuses rencontres que j'ai avec les élus locaux, sur des projets de toute sorte, il y a deux catégories de projets qui reviennent tout le temps, et dont je sens bien que ce seraient les derniers auxquels les élus renonceraient. Ce sont les projets de couverture numérique des territoires et ce sont les projets liés à la transition écologique et énergétique.

Dans ce dernier domaine, Madame le Ministre le sait bien en tant qu'ancienne élue locale, les politiques territoriales ont souvent été en avance sur les politiques nationales.

Loin des débats de principe sur la TEE qui nous agitent parfois à Paris, il y a sur les territoires une vraie attente d'actions concrètes de la part des habitants et une vraie vision de ce que la TEE peut apporter, au-delà de la qualité de l'environnement, en termes d'attractivité des territoires, de développement de l'activité et de l'emploi.

\*\*\*

Madame la Ministre, la Caisse des dépôts est très fière d'avoir été désignée par l'Etat comme gestionnaire de l'Enveloppe Spéciale pour la Transition Energétique, qui finance notamment les appels à projets TEPCV.

Et ces appels à projets TEPCV sont extrêmement vertueux. Tout d'abord ils fixent une ambition (et quelle ambition !) sur le long terme. Nous savons ici que, pour atteindre les objectifs fixés par l'Accord Paris, rester bien en-dessous des 2° de réchauffement, il faudra réduire nos émissions nettes à zéro entre 2050 et 2100. Cela veut dire que d'ici là, tous les territoires devront être devenus des TEPCV. Et il est très important que, partout dans notre pays, il y ait des territoires qui montrent la voie.

A la Caisse des dépôts, nous croyons beaucoup à l'exemplarité. Et la Caisse des dépôts elle-même s'est donnée comme objectif de produire, d'ici deux ans, une feuille de route pour devenir un « Groupe 2° ».

Et puis les TEPCV ont une deuxième vertu, qui est celle de vous donner les moyens financiers d'amorcer la pompe. Vous vous fixez une ambition très élevée. Vous avez des idées pour votre territoire. Mais entre l'idée et l'ambition, il y a les projets et ici, j'entends par projet des projets qui sont techniquement robustes, financièrement robustes, juridiquement robustes.

Les crédits qui vous sont accordés dans le cadre des conventions TEPCV que nous venons de signer permettront justement de franchir une première étape ou une étape supplémentaire entre l'idée et les projets, par des études et par des expérimentations.

Nous vivons des temps où la subvention publique est rare, mais dans ces phases d'amorçage, elle est irremplaçable. Le concours des crédits TEPCV est extrêmement précieux.

Ce d'autant plus, et c'est la troisième vertu de ces appels à projets, que tout a été organisé pour passer le relais, après cette phase d'amorçage, à d'autres financeurs et notamment à la Caisse des dépôts.

C'est la raison pour laquelle nous n'avons pas seulement mobilisé nos équipes de gestion financière et de gestion administrative au siège, mais aussi l'ensemble de nos Directions régionales, qui sont vos partenaires au quotidien. C'est ainsi que nous pourrons mobiliser nos prêts et je pense particulièrement aux prêts croissance verte que vous nous avez demandé, Madame la Ministre, de mettre en place.

Cette enveloppe de 5Mds€ de prêts à des taux très attractifs (1,5 % en ce moment) et sur des durées très longues (supérieure à 20 ans) est destinée à financer vos projets d'investissements verts, dans les domaines du bâtiment, du transport et des énergies renouvelables. Et récemment, nous avons obtenu de Bercy de pouvoir financer les projets dans le domaine de l'eau.

Pour les petits projets (inférieurs à 5M€), il n'est pas nécessaire de rechercher une autre banque, nous pouvons financer 100% du besoin. A ce jour, cette enveloppe est à moitié consommée et au rythme où ça va, il n'y en aura pas pour tout le monde.

C'est pourquoi le Président de la République a annoncé au mois de janvier dernier – nous y avons travaillé ensemble, Madame la Ministre, une enveloppe supplémentaire de 1Md€ de prêts croissance verte à taux zéro dédiés à la rénovation thermique des bâtiments publics. C'est quasiment une subvention !

Et c'est logique car ce sont des projets très vertueux, non seulement pour la planète, mais aussi pour vos budgets de fonctionnement et pour la qualité d'accueil de vos administrés et la qualité de vie au travail de vos agents.

Ces prêts sont disponibles depuis le mois dernier et ça commence très fort !  
Nous intervenons aussi beaucoup en fonds propres :

- Avec des acteurs industriels privés dans des projets de toute taille, depuis les parcs éoliens en mer au Tréport et à l'île Yeu jusqu'au parc solaire de Betheniville dans la Marne que j'ai visité récemment.
- Dans des fonds créés et cofinancés par des conseils régionaux, comme par exemple le fonds OSER en région Rhône-Alpes-Auvergne.
- Et dans un nombre croissant de Sociétés d'Economie Mixte, notamment dans le secteur énergétique. Des grandes, historiques, comme la Compagnie Nationale du Rhône, Gaz et électricité de Grenoble ou encore l'UEM de Metz. Des petites, innovante, comme la SEM Positif en Ile de France ou ARTEE en Poitou-Charentes.

Je suis un grand partisan de l'économie mixte, comme certains d'entre vous le savent. Les nouvelles formes comme la SEMOP ou les SEM hydroélectriques sont très prometteuses.

En amont, nous pouvons enfin vous accompagner en ingénierie, c'est-à-dire cofinancer les études de montage technique, juridique et financier de vos projets d'investissement. Et pour les plus petites collectivités, je sais qu'il y en a dans la salle, notre service Mairie-Conseils peut également vous aider.

\*\*\*

Madame la Ministre, Mesdames et Messieurs, s'il y a bien un domaine où la maxime « Penser global, agir local » n'est pas galvaudée, c'est bien celui de la Transition écologique et énergétique. La TEE sera territoriale ou ne sera pas.

Et la Caisse des dépôts est là pour accompagner vos politiques publiques, en partenariat avec l'Etat et ses agences, sur le long terme et à toutes les étapes de vos projets d'investissement. C'est précisément cela, la Caisse des dépôts des territoires.

Je vous remercie.